

CERTIFICAT D'ACCREDITATION



GARANTIE
CONSTRUCTION RÉSIDENIELLE

9261-4858 Québec inc. / Habitations Urbania

Entrepreneur titulaire d'une licence de la Régie du bâtiment du Québec

La Garantie de construction résidentielle déclare que, selon les renseignements fournis, l'entrepreneur dont le nom apparaît au présent document répond aux conditions prévues au chapitre IV du Règlement sur le plan de garantie des bâtiments résidentiels neufs (RLRQ, chapitre B-1.1, r.8). En foi de quoi, elle lui délivre le présent certificat d'accréditation, lequel prendra effet à la date de délivrance de la sous-catégorie ou des sous-catégories de licence spécifiée(s).

Daniel Laplante, Président-directeur général

En date du 3 juillet 2014, la Régie du bâtiment du Québec (résolution numéro 2014-237-8-1011) a autorisé la Garantie de construction résidentielle (GCR) à administrer le plan de garantie prévu au Règlement sur le plan de garantie des bâtiments résidentiels neufs.

1.1.1 - 1.1.2

Sous-catégorie(s)

5663-8604-01

Numéro de licence de la Régie du bâtiment du Québec

13830

Numéro d'accréditation

23/04/2021

Date de l'accréditation

22/04/2022

Date d'expiration de l'accréditation